

Deloitte.



Benchmark des publications Pilier 3 ESG

31 décembre 2022



© 2023 Deloitte Conseil

Sommaire

1	Principaux constats et présentation du benchmark	03
2	Benchmark des indicateurs quantitatifs	06
3	Benchmark des informations E, S et G qualitatives	13
4	Quelques éléments de réflexions et les prochaines étapes	15



2 Principaux constats et présentation du benchmark



Présentation du benchmark et des principaux constats

Rappel du contexte

La publication d'indicateurs sur les risques ESG était l'une des dispositions du paquet bancaire dit CRR 2, adopté en 2019. Le nouveau chapitre ESG du Pilier 3 vise à inciter les établissements à faire preuve de plus de transparence sur la façon dont ils maîtrisent les risques ESG et à communiquer sur la façon dont ils accompagnent leurs clients et contreparties vers une économie plus durable, directement en ligne avec les objectifs des accords de Paris. Les modalités d'application ont été définies par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans des normes techniques (Implementing Technical Standards – ITS) publiées au journal officiel de l'Union Européenne le 19 décembre 2022.



Synthèse des constats des premières publications du Pilier 3 ESG

Le Pilier 3 de la réglementation bâloise vise à promouvoir une discipline de marché grâce à des informations publiques fiables et cohérentes permettant la comparabilité des données entre les établissements. À ce stade, **les informations publiées peuvent difficilement servir à comparer les banques entre elles**, mais ces nouvelles exigences ont toutefois permis d'engager des chantiers importants au sein du secteur avec parfois des investissements humains et financiers importants.



→
Sur le fond

L'hétérogénéité forte des résultats publiés par les banques résulte de méthodologies distinctes et pas uniquement d'expositions aux risques ESG différentes. Par ailleurs, pour pallier le manque de données, certaines méthodologies utilisées par les établissements se fondent alors sur une **utilisation importante de proxys**, qui diffèrent d'un établissement à un autre.



→
Sur la forme

Les établissements ont été partagés sur les formats à adopter en termes de restitution, notamment en raison de la taille des tableaux rendant parfois la lisibilité difficile – jusqu'à parfois 6 pages pour un unique tableau. Ceci devrait notamment contribuer à alimenter les discussions en cours dans le cadre de la Taxonomie verte dont les derniers projets d'actes délégués en date présentent un tableau de plus de 60 colonnes.

Présentation du benchmark et des principaux constats

Deloitte revient dans ce support sur les enseignements à tirer des premières publications du Pilier 3 ESG des principaux établissements européens. Ces dispositions entreront en application de façon progressive jusqu'au 31 décembre 2024.



16 banques analysées sur leur Pilier 3 ESG*

France

- BPCE
- BNP Paribas
- BPI
- Crédit Agricole SA
- Crédit Mutuel groupe
- La Banque Postale
- Société Générale

Hors France

- ABN Amro
- BBVA
- Deutsche Bank
- HSBC CE
- ING
- Intesa San Paolo
- Nordea
- Santander
- Unicredit

* 17 sur le benchmark Taxonomie Verte avec la Caisse des Dépôts et Consignations



43 points d'analyse

- Indicateurs **quantitatifs** - *ex. proportion d'expositions soumises au risque physique*
- Eléments **qualitatifs** - *ex. liste de top 20 des émetteurs de GES utilisée*
- Eléments sur le **format** - *ex. format adopté pour la publication des tableaux qui ont beaucoup de colonnes*



3 limites principales de l'exercice

- **Les indicateurs demandés par les ITS font encore l'objet de discussions** et leur lecture doit tenir compte de certaines imperfections
- Certaines **méthodologies structurantes sont à définir par les banques** créant des disparités comme sur l'exposition au risque physique
- Ces méthodologies sont au défi des informations disponibles avec **l'utilisation de proxys** plus ou moins importante en fonction des établissements

Les travaux de benchmark présentés dans ce support reflètent le meilleur état de nos connaissances de la documentation publiée par les autorités compétentes en France, dans l'Union Européenne et par les banques du panel. S'agissant de domaines dans lesquels les autorités bancaires restent seules juges de l'interprétation de cette documentation, les indications que nous vous fournissons ne peuvent être considérées comme définitivement validées qu'après leur examen par celles-ci.

2 Benchmark des indicateurs quantitatifs



Benchmark des indicateurs quantitatifs

Tableau 1 – Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance

Objectif

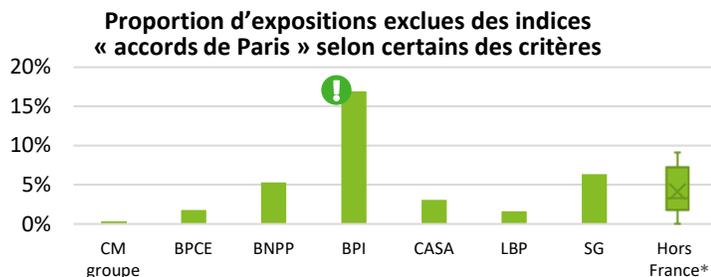
Objectif : présenter les expositions envers les entreprises non financières des secteurs contribuant fortement au changement climatique

Périmètre contreparties : entreprises non financières

Périmètre produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book



EU Paris-Aligned Benchmark



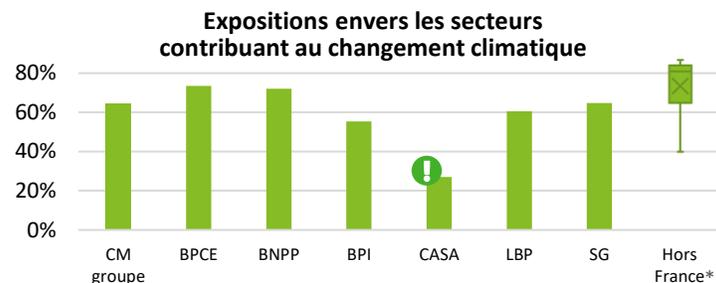
Points d'attention : l'information est difficilement accessible mais les entreprises soumises à la CSRD seront tenues de la publier (E1-1).

Benchmark : les méthodologies appliquées se basent essentiellement sur les codes NACE, les listes publiées par Urgewald et parfois la source de production de l'énergie. Certaines banques indiquent avoir fait appel à des fournisseurs de données externes en citant souvent Moody's (CASA, SG, BNPP, Nordea).

! BPI indique avoir conduit une analyse conservatrice en se basant sur les codes NACE sans prendre en compte les pourcentages de chiffre d'affaires.

cellule b56 / a56

Secteurs contribuant au changement climatique



Points d'attention : les expositions des banques sont ventilées par code NACE dans les secteurs identifiés comme contribuant fortement au changement climatique. En l'absence de notions environnementales qui seront exigées au 31 décembre 2023, cette information ne permet pas de conclure sur le risque de transition des banques à ce stade.

Benchmark : les expositions sont relativement homogènes.

! CASA indique une exposition envers les activités financières et d'assurance plus importante (511k€ sur 728k€) réduisant de fait sa proportion envers les autres secteurs.

cellule a1 / a56

Expositions envers le top 20

Nombre de banques ayant publié des informations sur les GES

1/7

En France

2/9

En France

Points d'attention : les exigences des ITS prévoient la publication des informations sur les émissions de GES financées à partir de juin 2024 et demandent la présentation du plan d'action de la banque pour l'organisation de cette publication en attendant.

Benchmark : en France, seule BPCE a commencé à publier en partie ces informations quasiment exclusivement en utilisant des données estimées. Par ailleurs, peu de banques ont publié un plan d'action détaillé visant à estimer leurs émissions de scope 3.

* Quartiles et moyenne

Format

Points d'attention : avec 17 colonnes et 57 lignes, la mise en forme de ce tableau dans le document de référence s'avère complexe.

Benchmark : les formats adoptés par les banques diffèrent et certaines publient ce tableau sur 6 pages en le découpant à la fois en colonne et en ligne probablement en raison de problèmes techniques. Cela rend la lecture des tableaux difficile. En revanche, certaines banques ont pu publier ce tableau au format paysage sur deux pages en le découpant uniquement en ligne.



Benchmark des indicateurs quantitatifs

Tableau 4 - Expositions envers le top 20 des entreprises à forte intensité carbone

Objectif

Objectif : présenter les expositions des banques envers les 20 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre

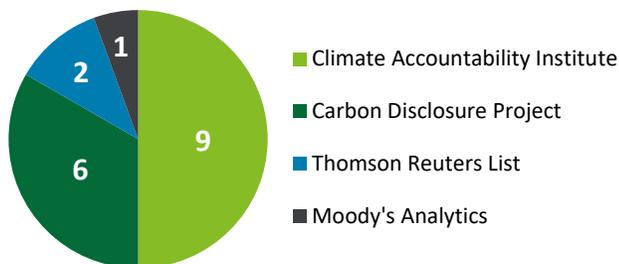
Périmètre contreparties : top 20 des entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre

Périmètre produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book



Climate Accountability Institute

Répartition des listes utilisées par les banques



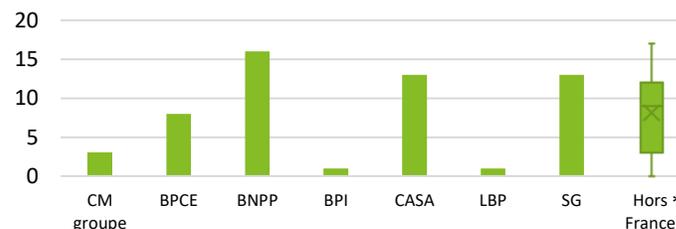
Points d'attention : bien que les ITS proposent des exemples de listes de top 20, elles n'en n'imposent pas, ce qui peut créer des disparités entre les listes choisies par les établissements.

Benchmark : au 31 décembre 2023, les banques ont quasiment toutes utilisé les travaux du Climate Accountability Institute et / ou du Carbon Disclosure Project. Pour autant, cela ne garantit pas une homogénéité entre les listes qui ont pu être retravaillées, prises en vision cumulée ou flux d'émissions, ou alors dans des rapports différents produits par ces organismes.



Contreparties parmi le top 20

Nombre de contreparties parmi le top 20



Points d'attention : dans la mesure où les ITS ne prévoient pas de seuil de matérialité, même les expositions très faibles du portefeuille bancaire sont à comptabiliser dans ce tableau.

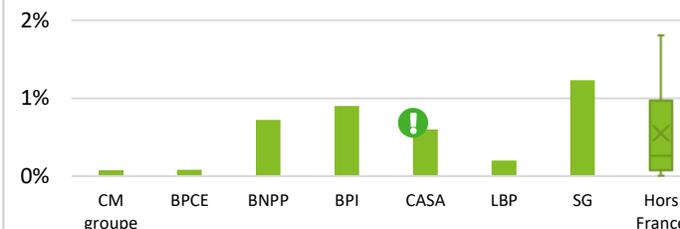
Benchmark : cet indicateur est révélateur des modèles des banques dont certaines sont essentiellement exposées en France avec un indicateur faible (seul TotalEnergies est dans le top 20 en France) et d'autres sont plus exposées à l'international. Pour expliquer leurs données, certaines banques comme La Banque Postale, ont expliqué qu'il s'agissait en partie de projets verts. L'alignement taxonomique prévu pour la fin de l'année pourra apporter des précisions en ce sens.

e1



Expositions envers le top 20

Proportion des expositions envers le top 20 sur le total du périmètre de ce tableau



Points d'attention : des considérations méthodologiques pourraient en partie expliquer certaines disparités sur cet indicateur (par exemple, si les expositions envers les fonds ont été transparisées ou pas).

Benchmark : cet indicateur est relativement homogène entre les établissements qui indiquent des niveaux faibles d'expositions envers ces 20 entreprises.

⚠ De façon volontaire, Crédit Agricole a également publié des informations sur ses expositions aux hors bilan.

b1

* Quartiles et moyenne

Benchmark des indicateurs quantitatifs

Tableau 2 - Prêts immobiliers par efficacité énergétique du bien

Objectif

Objectif : présenter le montant des prêts garantis par des biens immobiliers en les ventilant en fonction de leur label DPE et kWh/m2

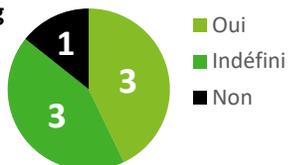
Périmètre contreparties : personnes morales et ménages

Périmètre produits : prêts immobiliers commerciaux et résidentiels



Périmètre

Prise en compte de CreLog



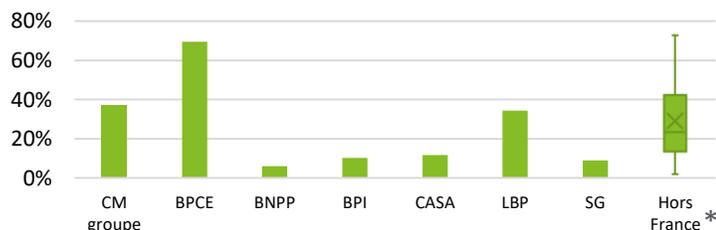
Points d'attention : selon les ITS de l'EBA, seules les expositions collatéralisées par des biens immobiliers sont attendues dans ce tableau. Du fait de l'importance des prêts immobiliers garantis par Crédit Logement, il a été convenu lors des discussions de place d'inclure l'ensemble des prêts immobiliers dans ce tableau peu importe la garantie.

Benchmark : en France, seule BNP Paribas a indiqué explicitement ne pas prendre en compte les prêts garantis par Crédit Logement dans ce tableau mais à tout de même inclus un chiffre de cette partie dans les explications narratives. Les autres banques ont inclus ces expositions ou alors n'ont pas mentionné ce point. Par ailleurs, 7 établissements ont publié des informations sur les lignes dédiées aux expositions hors UE alors que les autres banques les ont laissées vides.



Taux de couverture de la collecte des DPE

Proportion de DPE collectés sur le total



Points d'attention : seules les lettres DPE collectées peuvent être indiquées dans le tableau contrairement aux montants de kWh/m2 qui peuvent être estimés.

Benchmark : le taux de couverture de la collecte des lettres DPE varie sensiblement entre les établissements. Certains établissements indiquent avoir complété leur collecte via les bases ADEME.



Biens immobiliers avec un DPE élevé

Proportion de DPE A ou B dans ceux collectés



Points d'attention : l'interprétation de cet indicateur qui est très différent entre les établissements doit prendre en compte les taux de couverture de la collecte qui sont très faibles.

Benchmark :

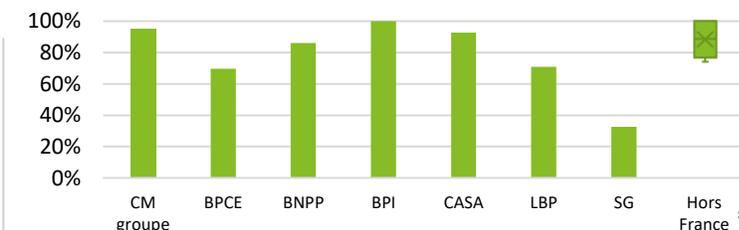
- 1 La Banque Postale et la Société Générale n'indique pas de DPE collecté sur l'immobilier commercial.
- 2 Les lettres DPE sont plus élevées dans les portefeuilles des autres banques européennes, probablement du fait du calcul de cet indicateur qui diffère entre les pays.

$(h2+i2)/(somme h2 \text{ à } n2)$ et $(h3+i3)/(somme h3 \text{ à } n3)$



Taux de couverture kWh/m2

Proportion de kWh/m2 estimés ou collectés sur le total



Points d'attention : seules les lettres DPE collectées peuvent être indiquées dans le tableau contrairement aux montants de kWh/m2 qui peuvent être estimés.

Benchmark : les banques ont pu couvrir l'essentiel de leur portefeuille en grande partie grâce à des estimations basées sur des tables de correspondance à partir des lettres ou sur les distributions constatées.

$(somme h1 \text{ à } n1) / a1$

* Quartiles et moyenne

Benchmark des indicateurs quantitatifs

Tableau 5 - Expositions soumises à un risque physique

Objectif

Objectif : présenter des informations sur les actifs exposés au risque physique

Périmètre contreparties : personnes morales et ménages

Périmètre produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book et prêts immobiliers



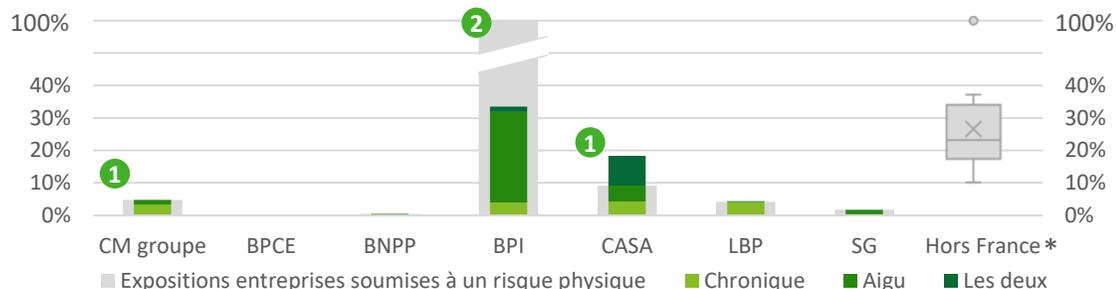
Périmètre et méthodologie

Points d'attention : la façon d'analyser le risque physique n'est pas définie par les ITS et chacune des banques a donc dû définir son approche.

- **Méthodologie :** en l'état, nous pouvons présumer que les banques ont pu adopter des méthodologies très différentes pouvant parfois par exemple ne pas prendre en compte les mêmes aléas climatiques (inondation, retrait-gonflement des argiles...) ou alors les mêmes seuils de matérialité à partir desquels une exposition est considérée comme étant soumise au risque physique ou non.
- **Couverture :** les travaux sont en cours et certaines banques indiquent ne pas avoir mené l'analyse du risque physique sur l'ensemble de leur portefeuille ce qui peut en partie expliquer les disparités entre les banques. Ces taux de couverture sont probablement liés au manque d'accès à la donnée qui devrait être amélioré avec la CSRD qui exigera aux entreprises concernées de publier des informations sur leurs risques physiques (E1-9).

Expositions entreprises soumises à un risque physique

Proportion des expositions entreprises soumises à un risque physique (colonne grise) et la répartition entre les types de risque sur le total des expositions



Points d'attention : pour les raisons citées ci-dessus, il est hasardeux de comparer les banques entre elles sur cet indicateur. En particulier pour les expositions entreprises, l'accès à des données pertinentes est complexe et les travaux sont en cours sur l'approche à adopter (par exemple sur le traitement d'un prêt non affecté).

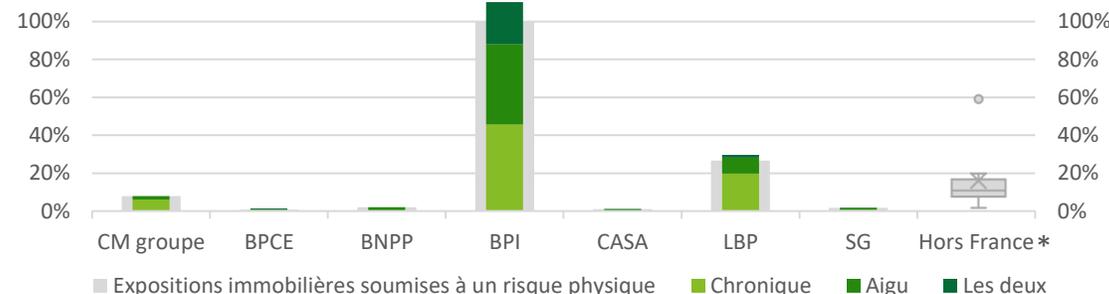
① Pour une exposition soumise au risque physique aigu et chronique, certaines banques l'indiquent dans les trois colonnes (chronique, aigu, les deux) alors que d'autres l'indiquent que dans la dernière colonne.

② BPCI France indique l'ensemble de ses expositions dans les colonnes dédiées aux maturités et pas uniquement celles exposées au risque physique.

(somme matrice c1 à f9) / (somme b1 à b9)

Expositions immobilières soumises à un risque physique

Proportion des expositions immobilières soumises à un risque physique sur le total des expositions



Points d'attention : l'hétérogénéité constatée provient probablement à ce stade de méthodologies et de taux de couverture différents plutôt que de parcs immobiliers avec une exposition au risque physique différent.

(somme matrice c10 à f12) / (somme b10 à b12)

* Quartiles et moyenne

Benchmark des indicateurs quantitatifs

Tableau 10 - Autres actions d'atténuation

Objectif

Objectif : présenter les actions mises en place avec un objectif environnemental mais qui ne peuvent pas être incluses dans la Taxonomie

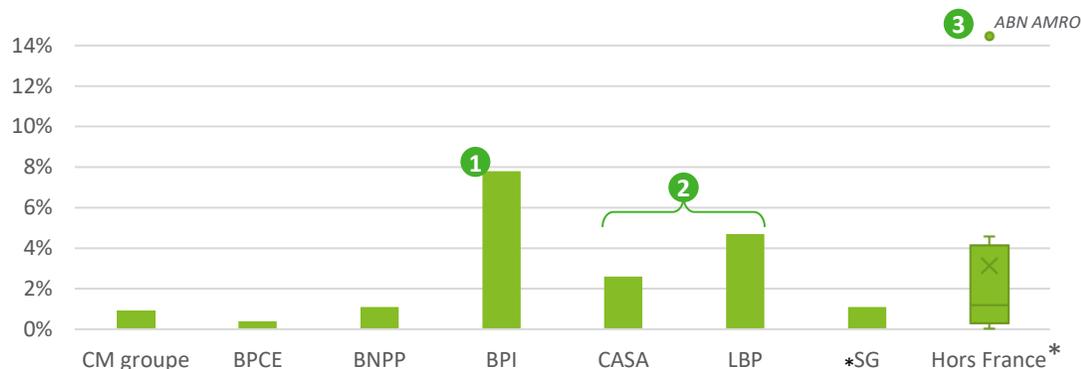
Périmètre contreparties : personnes morales et ménages

Périmètre produits : obligations et prêts



Expositions « vertes » non couvertes par la Taxonomie Verte

Proportion des expositions considérées par rapport au total bilan prudentiel



Points d'attention : dans la mesure où l'analyse d'alignement à la Taxonomie Verte est exigée pour le 31 décembre 2023, l'écart entre les projets « verts » et ceux alignés à la Taxonomie Verte n'a pas pu être identifié. Pour autant, certaines banques ont considéré pour cet arrêté l'ensemble de leurs expositions identifiées comme « vertes », quitte à devoir les retirer au prochain arrêté annuel car elles auront été intégrées dans le GAR.

Benchmark : l'écart entre les banques s'explique en particulier par les actifs pris en compte. Par ailleurs, aucune banque française n'a indiqué avoir un risque atténué de type « physique » mais uniquement « transition ».

- 1 Le montant indiqué par BPI s'explique pas ses expositions envers les entreprises type PME, TPE et ETI, à travers le financement spécialisé d'infrastructures ENR.
- 2 La Banque Postale et le Crédit Agricole indiquent avoir notamment pris en compte l'ensemble des projets immobiliers soumis à la RT 2012 et le Crédit Agricole inclut également les biens disposant d'un DPE C ou plus.
- 3 ABN AMRO indique avoir utilisé un indicateur développé en interne pour identifier ses expositions vertes en complément des labels et certifications vertes.

(c1 + c2 + c4 + c5 + c6 + c15 + c18) / total bilan prudentiel EU LI1

* Quartiles et moyenne

Benchmark des indicateurs quantitatifs

Autres tableaux non exigés au 31 décembre 2022



Rappel de la période de transition

Risque de transition				Risque physique	Mesures d'atténuation			Qualitatif
31.12.2022 <i>transition juin 2024</i>	31.12.2022	30.06.2024	31.12.2022 <i>transition 2023</i>	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2022	31.12.2022
1	2	3	4	5	6,7,8	9	10	1,2,3
Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et maturité résiduelle	Prêts garantis par un bien immobilier - Efficacité énergétique de la garantie	Mesures d'alignement	Expositions aux 20 entreprises les plus polluantes	Expositions au risque physique	KPI GAR (tableaux de la Taxonomie mais semestriels) Tableaux taxonomiques	Mesures d'atténuation : BTAR	Autres actions d'atténuation du changement climatique (c.a.d. hors taxonomie)	Informations qualitatives sur les risques ESG



Attendu au plus tard pour le 30 juin 2024, **seul Santander a publié partiellement des informations** sur 4 secteurs. L'établissement prévoit de publier l'alignement progressivement sur les autres secteurs.



Plusieurs précisions sont attendues sur l'adhérence entre les tableaux GAR du Pilier 3 ESG et ceux de la Taxonomie Verte. En particulier :

- Les précisions apportées par l'EBA sont-elles applicables aux tableaux de la Taxonomie Verte (ex : approche simplifiée pour le traitement des expositions ménages, postes FINREP indiqués) ? ;
- Les amendements des tableaux de la Taxonomie Verte s'appliquent-ils à ceux du Pilier 3 ESG (ex : actes délégués incluant les 4 derniers objectifs) ?

En synthèse, il s'agira de **confirmer ou non si le GAR du Pilier 3 ESG est différent de celui de la Taxonomie Verte***. D'ailleurs, un renvoi dans la DPEF vers le Pilier 3 serait possible pour éviter la double publication (à noter que l'inverse n'est pas réglementairement possible). La Banque Postale a d'ailleurs d'ores et déjà inclus l'éligibilité taxonomique par référence dans sa DPEF.

"the GAR introduced in the ITS is identical to the GAR defined in the Commission Delegated Regulation under Article 8 of the Taxonomy Regulation" – Q/A de la consultation de l'EBA sur son projet de ITS

3 Benchmark des informations E, S et G qualitatives



Benchmark des indicateurs quantitatifs

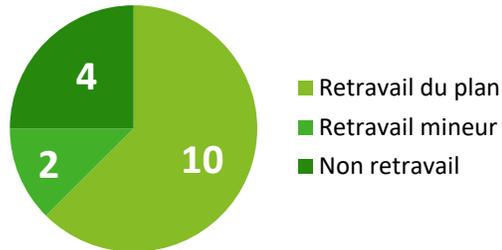
Informations E, S et G qualitatives

Objectif Présenter de façon détaillée les actions mises en place par la banque sur les thèmes E, S et G. Les établissements sont tenus de répondre à 35 questions selon plusieurs axes relatifs à l'incorporation de ces thèmes dans leur stratégie, gouvernance et gestion.



Format de restitution des éléments qualitatifs du Pilier 3

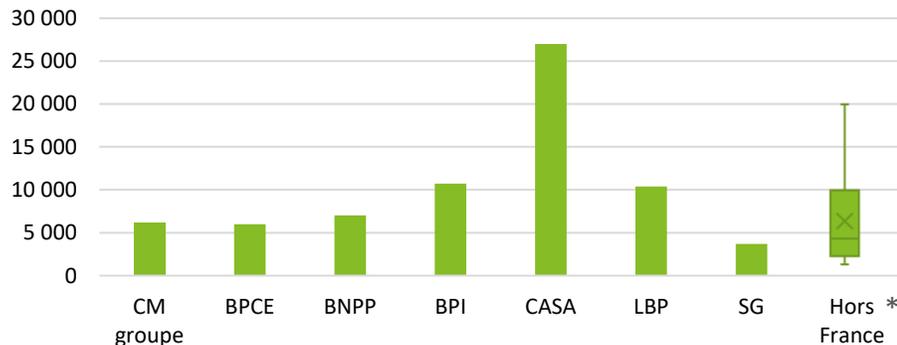
Format de restitution adopté par les banques du panel



Points d'attention : les ITS de l'EBA présentent sous forme de tableau les informations qualitatives à publier en les indiquant en fonction du E, S et G sans imposer un format particulier aux établissements.

Benchmark : les banques ont été partagées sur la façon de publier ces informations avec certaines qui ont suivi le plan de l'EBA alors que d'autres ont rationalisé au maximum les informations. A noter que la Société Générale et ING ont uniquement publié une table de concordance avec des renvois. Par ailleurs, BBVA a intégré ces parties qualitatives avec les indicateurs quantitatifs.

Nombre de mots pour répondre au exigences



Points d'attention : l'interprétation de certaines des exigences est complexe et le benchmark de ces informations est difficilement pertinent sans une interprétation homogène de l'attendu.

Benchmark : sur le fond, le niveau de détail fourni par les banques est hétérogène.

* Quartiles et moyenne

4

Quelques éléments de réflexions et les prochaines étapes

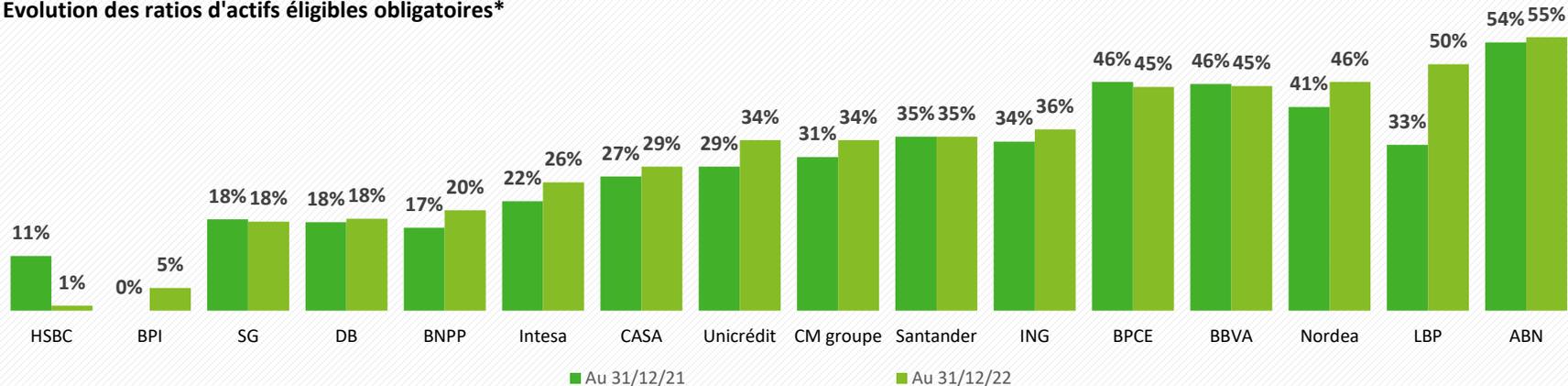


Quelques éléments de réflexions et les prochaines étapes

- 
Décision récente de l'EBA de collecter les informations du Pilier 3 ESG par le biais des autorités compétentes de chacun des pays - [lien](#)
- 
Fort besoin d'homogénéiser les méthodologies et formats en vue de répondre à l'objectif de comparabilité du Pilier 3
- 
Nécessité d'assurer une cohérence avec les autres initiatives ESG réglementaires ou non - ex : trajectoire de décarbonation, Taxonomie Verte, CSRD... - et les reporting non ESG - ex : FINREP...

Pour aller plus loin

Evolution des ratios d'actifs éligibles obligatoires*



*en vision CA ou non spécifié par l'établissement

- **Hausse généralisée des ratios d'éligibilité**, en particulier par la collecte d'informations sur les contreparties
- **Un ratio en trompe l'œil**, la construction de ce ratio défavorise les banques qui ont en particulier des expositions à l'étranger
- **Non publication des ratios volontaires** pour la plupart des banques
- **En attente de compléments réglementaires** (FAQ et l'adoption d'actes délégués)

Nous contacter



Frédéric Bujoc

Associé Risk Advisory,
Responsable secteur banque

fbujoc@deloitte.fr

01 40 88 28 00



Jean-Baptiste Duffour

Senior Consultant
Risk Advisory

jduffour@deloitte.fr

06 83 11 82 00



À propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), à son réseau mondial de cabinets membres et à leurs entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte »). DTTL (également désigné « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes, qui ne peuvent pas s'engager ou se lier les uns aux autres à l'égard des tiers. DTTL et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont uniquement responsables de leurs propres actes et manquements, et aucunement de ceux des autres. DTTL ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir plus, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services de pointe en matière d'audit et d'assurance, de fiscalité et de droit, de consulting, de *financial advisory* et de *risk advisory*, à près de 90 % des entreprises du Fortune Global 500[®] et à des milliers d'entreprises privées. Les résultats mesurables et pérennes de nos professionnels contribuent à renforcer la confiance du public dans les marchés de capitaux, permettent aux clients de se transformer et de prospérer, et ouvrent la voie à une économie plus forte, une société plus équitable et un monde durable. Fort de plus de 175 ans d'expérience, Deloitte est présent dans plus de 150 pays et territoires. Pour en savoir plus sur la manière dont nos près de 415 000 professionnels dans le monde *make an impact that matters*, consultez www.deloitte.com.

Deloitte France regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 7 700 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte France est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen.

© 2023 Deloitte Conseil. Une entité du réseau Deloitte

Designed by dot.